

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 05 avril 2019 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le vendredi 5 avril 2019 à 18h00

Présents : BARNIER Pierre, Edith CHANTRE (arrivée à 19h15), Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Danielle PLOYE, Nadège ROCHEDY, Yves SABATIER.

Absente : TETE Emilie

Secrétaire de séance : Danielle PLOYE

Ouverture de séance à 18h00.

### **Compte-rendu du 12 février 2019**

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2019.

Aucune modification n'étant souhaitée par les membres du conseil municipal, le Maire propose l'adoption de ce compte-rendu.

*Vote à l'unanimité pour l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2019.*

### **Présentation et vote du Compte Administratif 2018**

Le Compte Administratif 2018 du budget « commune » est présenté aux membres du Conseil Municipal. Le Maire quitte la salle. Madame Danielle PLOYE soumet le Compte Administratif au vote des conseillers municipaux.

*Vote à l'unanimité pour approuver le Compte Administratif 2018 du budget « commune »*

### **Vote du Compte de Gestion du budget « commune » 2018**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion établi par le comptable public du budget « commune » pour l'année 2018 ainsi que l'affectation de résultats s'y rapportant. Le Compte de gestion 2018 ainsi que l'affectation de résultats sont soumis au vote.

*Vote à l'unanimité pour approuver le Compte de Gestion du budget « commune » 2018 ainsi que l'affectation de résultats s'y rapportant.*

### **Vote des subventions aux Associations**

Mme Danielle PLOYE fait un point sur les subventions prévues au Budget 2019 et destinées aux Associations.

Les propositions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du Conseil :

Amicale des boules	200 €
Amicale des pompiers	180 €
Football club	600 €
Moto club	180 €
Club des jeunes	180 €
Acca	230 €

Roche-paule en fête	180 €
La Compagnie des Wagons-Lits	180 €
Revoilà les Chapeloux	180

Associations non roche-pauloises :

APE Saint Agrève	200 €
Anciens Combattants	80 €
Centre socio culturel Saint Agrève	200 €

Un montant de 110 € est également prévu pour les Associations diverses, non nommées précédemment, qui feraient une demande et dont les critères d'attribution seraient recevables.

**IMPORTANT :**

Afin que les subventions votées puissent être versées aux associations, il convient que ces dernières fournissent à la Mairie un bilan moral et financier, et ce **AVANT le 30 Novembre 2019.**

Il est également nécessaire qu'une personne siégeant au conseil municipal soit invitée à l'assemblée générale de l'association.

*Vote à l'unanimité pour voter les subventions aux associations selon le décompte et les conditions nommées ci-dessus.*

**Vote du budget primitif 2019 « Commune »**

(arrivée de Madame Edith CHANTRE)

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2019. Il donne des explications sur les prévisions des différents postes budgétaires.

(Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 495 708,07 Euros)

(Section d'investissement équilibrée à hauteur de 543 312,23 Euros)

*Vote à l'unanimité pour approuver le budget primitif « commune » 2019.*

**Taux d'imposition 2019**

Le Maire rappelle les taux d'impositions communaux de l'année 2018. Il propose une augmentation minimale de 0,5 % de ces 3 taux. Le tableau ci-dessous vous présente leur évolution :

	<b>2018</b>	<b>Proposition 2019</b>
Taxe d'habitation	7,69 %	7,73%
Taxe foncière sur le bâti	12,69 %	12,75%
Taxe foncière sur le non-bâti	75,88 %	76,26%

*Après délibération, vote à l'unanimité pour l'augmentation des taux d'imposition selon le tableau ci-dessus sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti ainsi que sur la taxe foncière sur le non bâti.*

## **Subvention du département pour le déneigement hiver 2018-2019**

Le Maire rappelle que le Département octroie une subvention annuelle pour financer une partie des frais liés au déneigement de certaines communes.

Pour bénéficier de cette aide, il faut autoriser le Maire, par délibération, à déposer un dossier auprès du département.

*Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à déposer une demande d'aide financière pour le déneigement 2018-2019 auprès du Département.*

## **Plan d'eau saison 2019**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Angélique BOVRISSE qui assurait les fonctions de surveillante de baignade l'année dernière ne souhaite pas renouveler son contrat pour la saison 2019.

Des annonces seront passées pour recruter un nouveau surveillant de baignade.

Le Maire souhaite que le plan d'eau soit ouvert du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.

*Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à ouvrir le plan d'eau du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019.*

*Vote à l'unanimité pour autoriser le recrutement d'un surveillant de baignade pour cette même période.*

Mr Yves Sabatier est chargé de prendre contact avec la police de l'eau, les communes de Lafarre et Lalouvesc, afin que le site de la baignade « Armand » soit opérationnel dès fin juin.

## **Terrains communaux de Malatrayt**

Le Maire a reçu deux propositions concernant l'offre de vente des terrains communaux de Malatrayt. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

## **Convention de groupement de commande dans le cadre de l'entretien et de la réhabilitation de voiries communales**

Le Maire rappelle la délibération du 12 février 2019 concernant la convention établie entre les membres du groupement de commande dans le cadre de l'entretien et de la réhabilitation de voiries communales que sont les communes de Saint-Agrève, de Saint Jeure d'Andaure, de Saint André en Vivarais, de Devesset, de Mars et de Rochepaule. La commune de Saint Julien d'Intres s'adjoit aux membres de ce groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette modification de la convention.

### **Questions diverses :**

- L'appartement de l'APC va être rénové avant sa mise en location, le loyer sera de 395 €
- La salle actuelle de réunion de l'APC sera agrandie grâce à l'adjonction de l'ancien bureau de l'ADMR
- Le Bulletin Municipal est en début de réalisation
- L'organisation de la commémoration du 8 mai est reconduite à l'identique de celle de l'année dernière
- Les tours de permanence pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai sont à prévoir

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h00.